

SYNOFF ACTU

DÉCEMBRE
2025

SYNERGIE
OFFICIERS

LA LETTRE D'ACTUALITÉ
DU SYNDICAT
SYNERGIE-OFFICIERS

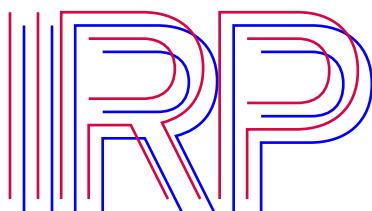
CAMPAGNE 2025 POUR L'IRP PERFORMANCE 2024

La part Performance représente entre 20% et 40% du montant de référence annuel de la part fonction des officiers primés, selon le grade et les majorations d'IRP (postes cycliques, avec IRP Difficile ou IRP Chef de service).

Le montant total de la campagne de cette année est de 4 629 994 euros, montant équivalent à la campagne 2023 pour l'année 2022 (année 2024 spécifique à raison de la part P - Performance JOP).

Une enveloppe globale, après validation de SYNERGIE-OFFICIERS pour permettre au plus grand nombre d'officiers de bénéficier de ce dispositif, a été attribuée par direction avec distinction de grade. Le versement de cette part performance a été effectif sur la paye d'octobre 2025.

Véritable point d'échange obligatoire avec la hiérarchie au cours de l'entretien d'évaluation professionnelle, le chef de service doit prendre en compte plusieurs critères pour attribuer cette part P tels que la manière de servir, l'atteinte des objectifs et les résultats obtenus, le niveau d'expertise ainsi que le niveau de responsabilité et de difficulté du poste occupé.



• • •

Quelques chiffres clés :

- Montant minimum versé : 998.40 euros (capitaine à 20%)
- Montant maximum versé : 5 702.40 euros (commandant avec une IRP chef de service à 40%)
- 48% des officiers éligibles ont été primés dont 47.4% de capitaines, 48.7% des commandants 46.1% des commandants divisionnaires ou fonctionnels
- 66.72% des primés sont des hommes

Quelques semaines après la parution de l'arrêté prévoyant l'augmentation de l'IRP de base des officiers à hauteur de 2.5% dès novembre 2025, SYNERGIE-OFFICIERS demeure mobilisé pour, non seulement obtenir les 5% d'augmentation négociés dans le cadre du protocole de 2022 (pour atteindre en 2027 une augmentation globale de 25%), mais surtout soutenir la création d'une IRP Chef de service pour tous, dégressive en fonction du grade à l'instar de ce qui existe pour le corps de conception et de direction.

PSC (RAPPEL) : MISE EN PLACE AU 1^{ER} JANVIER 2026 !

Chacun a dû entamer les démarches utiles à l'adhésion au contrat collectif MGP, y compris si vous êtes déjà affiliés à la MGP.

Pour toute demande, vous devez utiliser le lien suivant : affiliation.mgp.fr. Une ligne téléphonique spécifique est toujours active pour répondre à vos questions 7/7 de 07h à 19h au 09 69 36 00 00.

Pour ceux qui remplissent les conditions de dispense, vous devez en faire la demande auprès de votre service RH. Pour rappel, la PSC ne concerne que la mutuelle, en aucun cas les garanties d'assurance complémentaires que les policiers peuvent avoir souscrits (primes, assurance décès, invalidité...). Ces dernières restent effectives de droit auprès du prestataire choisi initialement par chacun.

Pour ce volet assuranciel, un appel d'offre sera bientôt lancé par le MI pour une déclinaison en 2027, dans la même logique que la mise en place de la PSC.

Pour toute demande,
utiliser le lien suivant :
affiliation.mgp.fr



Pour vos questions
la ligne téléphonique
09 69 36 00 00
est active 7/7
de 7h à 19h

DES NOUVELLES DE L'ENSP



Les 435 officiers stagiaires de la 30^e promotion ont choisi leur affectation le 12 décembre, et nous les félicitons chaleureusement !

Prochainement en stage cousin avant leur affectation le 2 mars prochain, SYNERGIE-OFFICIERS leur souhaite une bonne intégration au sein de leur direction d'emploi et leur précise de nouveau que l'ensemble des délégués restent à leur entière disposition.

Les élèves officiers de la 31^e promotion, issus du recrutement externe, les internes ayant souhaité effectuer leur formation en présentiel feront leur retour sur les bancs de l'école le 5 janvier 2026 pour débuter le module AT2 (Approfondissements Techniques du métier d'officier de police « judiciaire »).

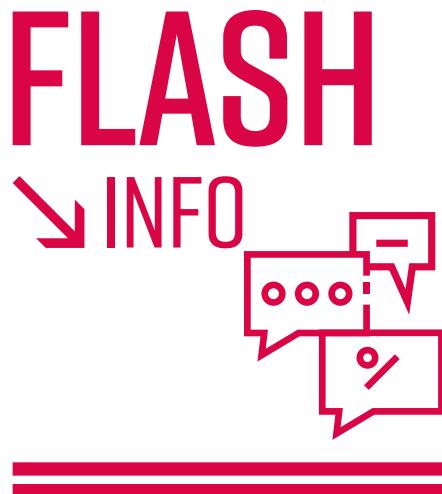
Les élèves officiers de la 31^e promotion issus du recrutement du premier et second concours interne poursuivent leur formation en distanciel d'approfondissements techniques du métier d'officier de police module AT2 dans les commissariats de métropole et d'Outre-Mer jusqu'au 13 mars 2026.



SYNERGIE-OFFICIERS SOUTIENT ORPHÉO-POLIS!

Le 1^{er} décembre dernier, Gaëlle JAMES, secrétaire générale de SYNERGIE-OFFICIERS, accompagnée de Cédrique LEFEVRE, conseiller technique Ile-de-France et ENSP, se sont rendus à l'ENSP Cannes-Écluse auprès de l'association des élèves de la 30^e promotion afin de remettre un chèque de 4 530 euros au profit d'Orphéopolis, représenté par Hervé POYET.

Notre organisation syndicale est heureuse d'avoir pu participer financièrement à cette noble cause !



Les résultats du dernier télégramme d'EF de l'année 2025 ainsi que ceux du MG2 et des APC d'octobre sont parus. SYNERGIE-OFFICIERS félicite chaleureusement tous les officiers retenus et leur souhaite une bonne installation sur leur nouveau poste.

Le dialogue social relatif à l'abondement des ES de commandant divisionnaire est toujours en cours. Il en est de même pour l'APC des emplois fonctionnels et pour celui de novembre. Chaque délégué demeure mobilisé pour vous répondre à vos questions.

Les campagnes d'avancement au grade de commandant divisionnaire, à l'échelon spécial de commandant divisionnaire, de commandant (voie classique et exceptionnel à 9 ans) seront ouvertes à l'issue des congés de fin d'année. Les permanents de SYNERGIE-OFFICIERS solliciteront tous les promouvables afin d'entamer un dialogue de qualité avec chaque direction.



**SYNERGIE-OFFICIERS
VOUS SOUHAITE,
AINSI QU'À VOS
PROCHES,
DE BELLES
ET JOYEUSES
FÊTES DE FIN
D'ANNÉE !**